

**I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2021**

**F.O.** a transmis ses remarques par courriel. Ces remarques ont été prises en compte.

Sous réserve de ces remarques, le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2021 est approuvé.

**II. Présentation du site internet « j'assuremonfutur.fr »**

**Opco Atlas** effectue une présentation du site internet « j'assuremonfutur.fr »

La **délégation patronale** précise que le site internet a été réalisé dans le cadre de travaux interbranches menés tout au long de l'année. La marque « J'assure » regroupe 4 branches professionnelles du secteur de l'assurance, membres d'Atlas : les agents généraux d'assurance, le courtage d'assurance et de réassurance, les sociétés d'assurances, les sociétés d'assistance.

**F.O.** souhaiterait connaître l'identité de la personne s'occupant du contenu du site internet.

L'**OPCO Atlas** répond qu'il existe deux niveaux d'informations : le groupe de travail et la branche du courtage d'assurances. Ainsi, l'**OPCO Atlas** explique que les **membres de la C.P.N.E.F.P.** peuvent proposer des sujets ou partager des idées.

La **C.F.E.-C.G.C.** demande à l'**OPCO Atlas** s'il est possible d'associer des établissements scolaires aux cibles.

L'**OPCO Atlas** répond qu'il est en train de travailler sur une deuxième version du site internet permettant de fluidifier l'annuaire présent sur ce site. L'**OPCO Atlas** précise que cette fonctionnalité sera disponible au mois d'avril 2021.

**F.O.** interroge l'**OPCO Atlas** quant à la possibilité du site internet de prévoir un suivi des alternants.

L'**OPCO Atlas** répond que l'objectif est effectivement de pouvoir suivre le parcours d'un alternant. L'**OPCO Atlas** ajoute que la création du compte étudiant est une première avancée en la matière.

La **C.G.T.** souhaiterait savoir s'il est possible de détecter qu'il s'agit d'un étudiant inscrit.

L'**OPCO Atlas** répond que l'étudiant, en créant son compte, inscrit son niveau d'étude.

La **C.G.T.** interroge l'**OPCO Atlas** sur le planning prévu afin de mettre à jour le site internet.

L'**OPCO Atlas** prévoit de mettre à jour régulièrement le site internet, dès que l'actualité le permet.

L'**OPCO Atlas** ajoute que le service communication travaille sur les outils de communication. L'**OPCO Atlas** indique qu'il est prévu de communiquer sur ce site par le biais des réseaux sociaux.

La **C.F.D.T.** salue le travail effectué par l'**OPCO Atlas**.

**III. Présentation de la vidéo de promotion de l'alternance « Former pour mieux transmettre »**

A la suite d'un problème technique, la **délégation patronale** décide d'envoyer par courriel la vidéo aux **membres de la C.P.N.E.F.P. présents.**

#### **IV. Point d'information sur le plan de soutien aux entreprises en difficultés économiques**

La **délégation patronale** rappelle le contexte : la fiche contexte validé au mois de décembre 2020 a été transmise à l'**OPCO Atlas**. La **délégation patronale** précise que l'**OPCO Atlas** est prêt pour lancer ce dispositif.

La **délégation patronale** propose aux **membres de la C.P.N.E.F.P. présents** d'effectuer un « tour de table » afin d'obtenir des idées quant à la communication envisagée.

La **C.F.D.T.** souhaiterait que soit réalisé un point d'information en C.P.P.N.I. La **C.F.D.T.** ajoute qu'il conviendrait, dans le cadre de la communication, de rappeler le contexte, de préciser que la branche a le souci de protéger les entreprises et les salariés du secteur. La **C.F.D.T.** insiste sur le fait que cette communication doit montrer l'effort réalisé par la branche professionnelle.

La **délégation patronale** réalisera un point d'information en C.P.P.N.I. La **délégation patronale** propose plusieurs idées de communication : communiqués de presse, interview croisée, prendre contact avec les journaux du secteur.

La **C.F.E.-C.G.C.** propose de diffuser un article dans les médias de l'assurances. D'après la **C.F.E.-C.G.C.** un article a plus de portée qu'un simple communiqué de presse.

La **C.F.D.T.** estime qu'il conviendrait de communiquer au niveau national, au-delà du périmètre « branche ».

La **délégation patronale** propose aux **membres de la C.P.N.E.F.P.** d'effectuer un plan de communication et leurs transmettre par courriel ensuite.

Les **membres présents de la C.P.N.E.F.P.** acceptent cette démarche.

#### **V. Présentation du bilan financier détaillé 2020 – intervention [REDACTED] (Opco ATLAS)**

[REDACTED] **OPCO Atlas**, présente le bilan financier détaillé de l'année 2020.

La **C.G.T.** souhaiterait obtenir un comparatif des chiffres présentés par rapport à ceux de l'année 2019.

L'**OPCO Atlas** répond qu'il n'est pas possible d'obtenir un comparatif pour l'année 2020 étant donné le changement de l'opérateur de compétences. L'**OPCO Atlas** précise qu'un comparatif sera effectué pour l'année 2021.

Concernant la répartition des contrats dans la branche, **F.O.** souhaiterait savoir si cette répartition est identique par rapport aux autres branches, notamment vis-à-vis du nombre de contrats à durée déterminée.

L'**OPCO Atlas** répond qu'il ne dispose pas de la donnée actuellement.

La **C.G.T.** intervient et précise que cette présentation ne permet pas d'apporter une analyse des données présentées.

La **délégation patronale** répond que l'**OPCO Atlas** fournira des données plus détaillées et analysées au mois d'avril 2021 dans le cadre du bilan de branche.

**F.O.** remercie l'**OPCO Atlas** du travail effectué. **F.O.** insiste tout de même sur le fait que la présentation a été transmise à l'identique en S.P.P. le matin même de cette réunion. **F.O.** souhaiterait obtenir plus de recul sur ces données à l'avenir.

L'**OPCO Atlas** répond que les chiffres viennent d'être livrés.

La **C.F.D.T.** confirme les propos de la **C.G.T.** et souhaiterait obtenir plus d'informations qualitatives.

D'après l'**OPCO Atlas**, il est compliqué de présenter uniquement des chiffres. L'**OPCO Atlas** ajoute que la dimension qualitative sera ajoutée lors des prochaines présentations.

Quant aux dates de réunion des S.P.P. et C.P.N.E.F.P., la **délégation patronale** précise qu'il s'agit du hasard.

La **C.F.D.T.** et la **C.F.E.-C.G.C.** soutiennent qu'il ne s'agit pas d'un problème de fond mais d'un problème de forme et souhaiteraient que la présentation soit plus dynamique à l'avenir.

## **VI. Questions diverses**

### **1. Lancement de deux études**

La **délégation patronale** précise que deux études vont être lancées prochainement : une portant sur les aires de mobilité, et l'autre sur l'intelligence artificielle.

La **délégation patronale** rappelle que le COPIL sera constitué d'un représentant patronal et d'un représentant syndical par branche.

Les **membres de la C.P.N.E.F.P. présents** informeront la **délégation patronale**, par courriel avant le 31 mars 2021, de l'identité de la personne participant au COPIL.

### **2. Durée du contrat de professionnalisation : demande de l'OPCO Atlas**

La **délégation patronale** présente le contexte : Le contrat de professionnalisation d'une étudiante est d'une durée de 9 mois, soit 1365,03 heures. Suivant l'accord de branche, la durée de formation devrait couvrir 25% de la durée totale de l'action de professionnalisation soit 341,25 heures minimum sur 9 mois.

Or, le programme de l'université couvre 325 heures de formation sur les enseignements. La durée de formation couvre donc 23% de la durée du contrat.

La **délégation patronale** propose à la C.P.N.E.F.P. de se positionner afin de savoir si elle accepte la prise en charge de ce contrat, malgré le fait qu'il ne respecte pas les critères fixés par l'accord de branche.

La **C.G.T.** y est favorable afin de ne pas pénaliser l'étudiante.

La **C.F.D.T.** et **F.O.** s'opposent à cette demande et précisent que l'accord de branche doit être respecté. De plus, la **C.F.D.T.** ajoute que l'entreprise peut financer le contrat de professionnalisation étant donné la taille de cette structure.

Après échange au sein de la C.P.N.E.F.P., il est décidé de ne pas prendre en charge le contrat de professionnalisation.

Prochaine réunion :

Vendredi 16 avril 2021, à 14h00